

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RANCENNES
EN DATE DU 17 DECEMBRE 2020

Date de convocation : 11 décembre 2020

Présents : Mmes BALLERIAUX Nathalie, BIDAULT Corinne, CHAROT Christine,
DEVOUGE-AUDART Evelyne, LECLERCQ Sabine,
MM. BOUCHER Joël, CECCHI Robert, CHARRIEAU Jean-Pierre,
CORDIOLI Julien, DUPONT Philippe, FASSON Jean-Claude,
FERNANDEZ Julien, GOOSSE Ludovic, PIERRE Eric

Absente ayant donné procuration : Mme LEBEL Christine à M. PIERRE Eric

Secrétaire : M. CECCHI Robert

49-2020 – APPEL D’OFFRES
MARCHE CONSTRUCTION HANGAR COMMUNAL

Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation concernant le marché relatif aux travaux de construction d'un hangar municipal.

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur propose d'attribuer le marché de la façon suivante :

LOT 1 : GROS ŒUVRE-VRD	31.398,62 €
SAS LEMASSON	
LOT 2 : CHARPENTE METALLIQUE	
CMD CARDO	59.290,00 €
LOT 3 : ELECTRICITE ET SECURITE INCENDIE	
A2E	4.402,00 €
Montant H.T.	: 95.090,62 €
T.V.A.	: 19.018,12 €
Montant T.T.C.	: 114.108,74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Entérine** le choix de l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'offres,
- **Autorise** le Maire à signer tous les marchés et documents s'y rapportant

50-2020 – PARTICIPATION A L’ACQUISITION DE TESTS PSYCHOLOGIQUES SCOLAIRES

Le Maire donne lecture d’un courrier du 17 novembre du 1^{er} magistrat de la ville de FUMAY expliquant que Madame Claire BATISSE, psychologue de l’Education Nationale officiant sur le territoire communautaire éprouve de grandes difficultés à acquérir des tests psychologiques scolaires. Il propose d’acheter les tests et de diviser le coût, soit 3410 €, entre les 11 communes possédant une école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, unanimement, de participer à hauteur de 310 € à l’achat susnommé et accepte de régler le titre de recette exécutoire correspondant qui sera émis par la commune de FUMAY.

51-2020 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

Le Maire donne lecture d’un courrier du 26 novembre 2020 du Secrétaire Général du Secours Populaire Français sollicitant une aide financière exceptionnelle de la commune en raison de l’augmentation conséquente de personnes en situation de précarité suite à la pandémie de COVID 19.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l’unanimité, de verser une subvention exceptionnelle d’un montant de 350 € au Secours Populaire Français.

52-2020 – ETAT D’ASSIETTE 2021

Afin de répondre aux besoins en affouage, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, :

- demande le martelage et la délivrance au titre de l’exercice 2021 des parcelles AH 61, AH 62 et AI 101, des produits accidentels (chablis) de la parcelle 4, ainsi que ceux de la coupe rase de la partie sud-ouest de la parcelle 2, conformément au document d’aménagement en cours de rédaction.
- s’engage par ailleurs à réaliser le reboisement de cette coupe rase dans un délai maximum de cinq ans.

53-2020 – PARTS AFFOUAGERES 2021

Le Maire explique que l’Office National des Forêts a effectué une remise de prix pour la confection de 47 lots de bois de chauffage pour les habitants de RANCENNES sur les parcelles des produits accidentels (chablis) de la coupe rase de la partie sud-ouest de la parcelle 2 soumise au régime forestier et sur les parcelles cadastrées AH 61, AH 62 et AI 101.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **unanimement** :

- **accepte** le devis précité s’élevant à **980.23 € T.T.C.** et **autorise** le Maire à signer,
- **fixe** le montant de la part affouagère à 15 euros,
- **fixe** la date du tirage des parts au **vendredi 29 janvier 2021 de 18 h 30 à 19 h 30** dans la salle du Conseil Municipal

- **décide** d'encaisser le produit de la vente des parts affouagères par le biais de la régie communale existante répertoriée n° 73 à la trésorerie de Givet
- **approuve** le règlement d'exploitation concernant les coupes affouagères de RANCENNES
- **nomme** MM. **BOUCHER Joël**, **DUPONT Philippe** et **FASSON Jean-Claude** responsables du bon déroulement des coupes affouagères
- **autorise** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,
RANCENNES, le 18 décembre 2020

Le Maire,
Joël BOUCHER